

Les Michnayot expliquées

Aimer apprendre la Michna



Massekhet Pessa'him, chap. 10, Michna 3

Les aliments particuliers du soir du Séder

הביאו לפניו, מטבל בחזרת. עד שמגיע לפרפרת הפת.
הביאו לפניו מצה וחזרת וחרסת ושני תבשילין,
אף על פי שאין חרסת מצוה.
רבי אליעזר ברבי צדוק אומר: מצוה.
ובמקדש היו מביאים לפניו גופו של פסח.



TRADUCTION

Lorsqu'on lui a apporté, il mange de la laitue en la trempant, en attendant d'arriver au moment de [manger] la *parpérèt-hapat*. Puis on lui apporte la *matsa*, la laitue, la *'harosset* et deux mets cuisinés, bien que la *'harosset* ne soit pas une obligation. Rabbi Eliézer fils de Tsadok dit : la *'harosset* est une stricte obligation. Et à l'époque du Temple on lui apportait également le *Korban Pessa'h*.



EXPLICATIONS

לֹא – Celui qui mène le Séder

מְבָרֵךְ עַל הַיּוֹם –

Il récite la *berakha* du Kidouch correspondant à la journée (de fête)

מְבָרֵךְ עַל הַיַּיִן –

Il récite la *berakha* de boré peri hagéfen

חֲזֵרַת –

Laitue dont la consommation nous acquitte de l'obligation de manger du *maror*

מְטַבֵּל בְּחֲזֵרַת –

Il trempe l'herbe amère, c'est-à-dire la *חֲזֵרַת* dans un liquide (eau salée, vinaigre, etc.), et il la mange

עַד שְׂמַגִּיעַ –

L'on ne mange rien jusqu'à ce vienne le moment de manger la *matsa*

לְפַרְפֵּרַת הַפֶּת –

Le moment où l'on mange la *matsa*

וּשְׁנֵי תַבְשִׁילִין –

Deux mets cuisinés : l'un en souvenir du *korban Pessa'h*, et l'autre en souvenir du *korban 'Haguiga*

וּבְמִקְדָּשׁ – À l'époque du Temple

הָיוּ מְבִיאִים לִפְנֵינוּ –

On lui apportait avec les autres aliments

גּוּפוֹ שֶׁל פֶּסַח – Le *korban Pessa'h*



OBJECTIFS

Après avoir étudié cette Michna, nous saurons répondre aux questions suivantes :

1. Quels sont les aliments que l'on consomme le soir du Séder ?
2. En ce qui concerne la consommation de ces aliments, quelle est la loi émanant de la Torah (מִדְּאוּרֵי תֹרָה), et quelle est la loi d'ordre rabbinique (מִדְּרַבְּנָנָא) ?
3. Quelle est la *ma'hloket* (divergence d'opinions) concernant la consommation de 'harosset ? Comment chaque avis est-il justifié ?

Termes et notions que nous connaissons après avoir étudié cette Michna :

מְטִיבֵל בַּחֲזָרָת
פְּרָפְרַת הַפֶּת
גּוּפוֹ שֶׁל פֶּסַח



PLAN DU TEXTE

Exercice 1

- a. Quel verbe est répété dans cette Michna ? Servez-vous de ce verbe pour diviser la Michna en deux parties. Écrivez la locution « tout d'abord » avant la première partie de la Michna, et la locution « après cela » avant la seconde partie de la Michna.

.....

.....

.....

.....

- b. Quel est le sujet traité dans cette Michna ?

.....



COMPRENDRE LE TEXTE ET SES COMMENTAIRES

Voici le début de la Michna, avec des explications figurant dans une autre couleur.

הֵבִיאוּ לְפָנָיו (lorsqu'on lui a apporté) quelques légumes, il trempe ces légumes dans un liquide (eau salée, vinaigre, etc.), et il les mange ; s'il n'y a pas d'autres légumes, מְטִיבֵל בַּחֲזָרָת – il trempe la חֲזָרָת dans un liquide (eau salée, vinaigre, etc.).

Exercice 2.

Écrivez quel est le légume que vous mangez pour le *karpas*, en précisant dans quel liquide vous le trempez. Demandez à vos parents pourquoi ils ont l'habitude de consommer ce légume, et notez la réponse

.....

.....

Exercice 3.

Voici la dernière partie de la Michna :

עד שִׁמְגִיעַ לְפִרְפֹּרֶת הַפֶּת.
הַבִּיאוּ לְפָנָיו מִצָּה וְחֻזְרֵת וְחֶרֶסֶת וְשְׁנֵי תְּבַשְׁלִין...
וּבְמִקְדָּשׁ הָיָה מְבִיאִים לְפָנָיו גּוֹפּוֹ שֶׁל פֶּסַח.

- Expliquez dans vos propres mots l'expression en hébreu « עד שִׁמְגִיעַ לְפִרְפֹּרֶת הַפֶּת ». Commencez la phrase de la manière suivante :
« Après avoir trempé les légumes, ils ne mangeaient rien jusqu'à _____ ».
- Que fait-on entre le moment où l'on a trempé les légumes dans le liquide, et le moment où l'on arrive à « פִּרְפֹּרֶת הַפֶּת » ?

- Reliez chaque aliment à la raison de sa présence sur la table du Séder.

Les aliments	Pourquoi consomme-t-on cet aliment ?
Matsa	Pour adoucir le goût du maror (herbes amères) et se souvenir du mortier
'Hazéret	Pour accomplir la mitsva de consommer du maror
'Harosset	En souvenir du korban 'Haguiga et du korban Pessa'h
Deux mets cuisinés	Pour accomplir la mitsva de consommer de la matsa
Le korban Pessa'h	Pour accomplir la mitsva de consommer le korban Pessa'h

Plateau du Séder : חֻזְרֵת

La 'hazéret évoquée dans la Michna est la feuille de laitue qui, lorsqu'on la mange, nous permet d'accomplir la mitsva de la consommation de maror. Il ne s'agit pas de la racine à la saveur piquante (que certains mélangent à des betteraves rouges) et que l'on appelle aujourd'hui « le raifort ».

Tous les aliments sont disposés sur la table au début du Séder, mais ne sont consommés que plus tard, après le récit de la sortie d'Égypte.





NOTIONS IMPORTANTES

Le korbhan 'Haguiga

Avant de manger le *korban Pessa'h*, l'on mangeait également le *korban 'Haguiga*, car l'on devait consommer le *korban Pessa'h* « en étant rassasié » (« על השׁוֹבֵעַ »). Nos Sages ont déduit l'existence du *korban 'Haguiga* grâce au *passouk* « וְזָבַחְתָּ פֶסַח לַיהוָה אֱלֹהֶיךָ צֹאן וּבָקָר » « Tu immoleras le *korban Pessa'h* à l'Éternel, ton Dieu, parmi le menu et le gros bétail » (*Devarim* 16:2).

Ce *passouk* ne pouvait évoquer le *korban Pessa'h*, car ce dernier ne pouvait être offert qu'en sacrifiant du menu bétail. C'est ainsi que nos Sages ont compris qu'il s'agissait d'un *korban* accompagnant le *korban Pessa'h*, et que l'on pouvait offrir en sacrifiant du gros bétail ou du menu bétail. Ce *korban* est également appelé « le 'Haguiga du quatorze ».

Exercice 4.

Après avoir lu le passage explicatif sur le *korban 'Haguiga*, écrivez dans votre cahier pour chacune des phrases suivantes, s'il s'agit du *korban Pessa'h* ou du *korban 'Haguiga*.

- a. Ce *korban* doit être consommé lorsque la personne est déjà rassasiée.

.....

- b. Ce *korban* peut être également sacrifié à partir de gros bétail.

.....

- c. On apprend qu'il faut faire ce *korban*, grâce au *passouk* : « וְזָבַחְתָּ פֶסַח לַיהוָה אֱלֹהֶיךָ צֹאן וּבָקָר » « Tu immoleras le *korban Pessa'h* à l'Éternel, ton Dieu, parmi le menu et le gros bétail ».

.....

- d. On a l'obligation de manger ce *korban* avec le *maror*.

.....



COMPRENDRE LE TEXTE ET SES COMMENTAIRES

Exercice 5.

- a. Que veut dire le *Tanna Kama*, lorsqu'il affirme que « אין חרסת מצוה » ?
- La consommation de 'harosset n'est pas une obligation de la Torah (מְדִאֲרִיתָא).
 - La consommation de 'harosset n'est pas une obligation d'ordre rabbinique (מְדִרְבָּנָן).
 - La consommation de 'harosset est interdite dans la Torah.
 - La consommation de 'harosset constitue un interdit rabbinique (מְדִרְבָּנָן).
- b. Quels sont les différents avis exprimés dans la Michna concernant le 'harosset ?

.....

- c. Il existe deux raisons principales (*taamim*) à la consommation de 'harosset :
- Dissiper le goût de l'amertume, car il est difficile de manger le *maror* sans l'accompagner d'un autre aliment.
 - En souvenir du mortier que les *Bné Israël* utilisaient en Égypte.

Quel *taam* correspond à l'avis du *Tanna Kama*, et quel *taam* correspond à l'avis de Rabbi Eliézer fils de Tsadok ? Justifiez votre réponse.

.....



EN RÉSUMÉ



Nous consommons beaucoup d'aliments pendant le soir du Séder. Je réalise que chacun de ces aliments a un rôle et une signification ...

Répondez aux questions suivantes en vous aidant de ce que vous avez appris.

1. Citez deux aliments consommés le soir du Séder :
(en quoi sont-ils reliés à l'histoire de la sortie d'Égypte ?)

.....

.....

.....

2. Quelle est la *ma'hloket* de cette Michna ?

.....

.....

Il était une fois...

La veille de Pessa'h à l'aube, quelques familles juives des villages voisins arrivèrent à Amadia, au Kurdistan pour célébrer Pessa'h chez le Rav Yéhouda Ben-Shimon. Après avoir fait disparaître toute trace de 'hametz, tout le monde commença à préparer la *matsa chemoura*. Les hommes rassemblés près du four appelèrent d'une voix forte : « Cohen, Cohen ! » Et le Cohen du groupe alla cuire la première fournée. « Lévi, Lévi ! » Et le Lévi du groupe enfourna la deuxième série de *matsot* ; « Israël, Israël ! », et l'un des hommes, qui n'était ni Cohen ni Lévi, mit dans le four la troisième fournée. Ces trois fournées de *matsot chemourot*, cuites au four pendant la récitation du *Hallel*, furent déposées dans un récipient en cuivre et recouvertes d'un tissu joliment décoré. Puis, ces hommes s'apprêtèrent à les amener à Rabbi Yéhouda. Or, lorsqu'ils s'approchèrent de la pièce où se trouvait le Rav, ils furent surpris de voir le gouverneur du district et ses gardes du corps sortir précipitamment de la maison. En entrant dans la pièce, ils virent le Rav en train de prier à voix basse, les yeux fermés. Lorsque Rabbi Yéhouda les aperçut, il ouvrit les yeux, les regarda avec un visage sombre, et leur dit : « Le gouverneur m'a laissé trois jours pour retrouver celui qui lui a volé une coupe en diamants de la salle du trésor. Si d'ici trois jours je n'ai pas trouvé le nom du voleur, le gouverneur ordonnera l'aspersion de farine dans toutes nos maisons. Toute la joie de notre Fête sera anéantie. En revanche, si je trouve le nom du coupable, le gouverneur donnera à la caisse de notre communauté une quantité de pièces d'or correspondant au poids de cette coupe ». Ces paroles prononcées le cœur lourd frappèrent tout le monde de stupéfaction. Tous les visages s'assombrirent.

(À suivre...)

" *La coupe du gouverneur* ", conte populaire juif du Kurdistan



FONDATION
EDMOND J. SAFRA



Sacta-Rashi Foundation
קרן סאקטא-ראשי



Les Michnayot Expliquées : Cahier de l'élève

Directeur de la rédaction des « *Michnayot Expliquées* » : **Rav Aviad Bartov** | Conseiller pédagogique principal : **Rav Meir Fechler**, Institut *Guemara Beroura* | Orientation et conseils pour les questions de *Halakha* : **Rav Yossef Tsvi Rimon**, Directeur de *Soulamot* et Directeur du Beit Midrach de l'Institut Académique Lev
Rédaction : **Ronit Dror, AMIT Afoula** | Rav Noam Faïntouch, AMIT Afoula | Directeur du Département Francophone : **Eliezer Shargorodsky** | Révision linguistique : **Binyamin Frenkel & Avital Meklès** | Graphisme hébreu : **Naomie Kruguer, Shlomtsion Fisher, Hanna Krol**, Illustrations : **Naomie Kruguer** | www.lamorim.org
Dvorah Serrao, Directrice de Lamorim | **Eliezer Schilt**, Expert Pédagogique Lamorim | Traduction : **Laure Halber**
Graphisme français : twindesigners.com | Contact : info@lamorim.org © Tous droits réservés à *Soulamot*
Téléphone : +972 (0)25474542/7 | Boîte postale 230 Alon Shevout 9043300, office@sulamot.org, אלון שבות ה'תש"ף